

Le public de DIOGENES

en 2020



1.176

personnes rencontrées*

Nous avons rencontré 14 % de personnes de plus qu'en 2019

24%

sont des femmes

De plus, nous enregistrons 0.2% de personnes de genre non-binaire

53

nationalités différentes

Après les belges, les Roumains (18%), les Polonais (13%) et les Marocains (9%) sont les plus représentés

52%

des adultes ont entre 40 et 60 ans

Les personnes accompagnées en 2020 sont âgées de 1 à 87 ans

* L'ensemble des chiffres présentés dans cette infographie sont basés sur les données de 869 personnes.

39 %

Logement

39% des personnes accompagnées en 2020* **(sur)vivent en rue**. 39% d'entre elles sont en logement, et 20% vivent en centre d'hébergement. Les 2% restants sont dans d'autres situations transitoires.

44 %

Santé

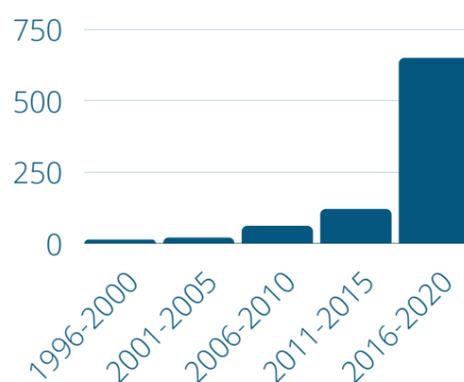
Nous savons avec certitude que 44% des personnes **ont un médecin traitant**. De nombreuses personnes ne bénéficient pas de ce suivi, tandis qu'il est essentiel pour éviter le développement de maladies chroniques et l'encombrement des urgences.

* nous disposons de ces informations pour 735 des personnes que nous suivions en 2020.

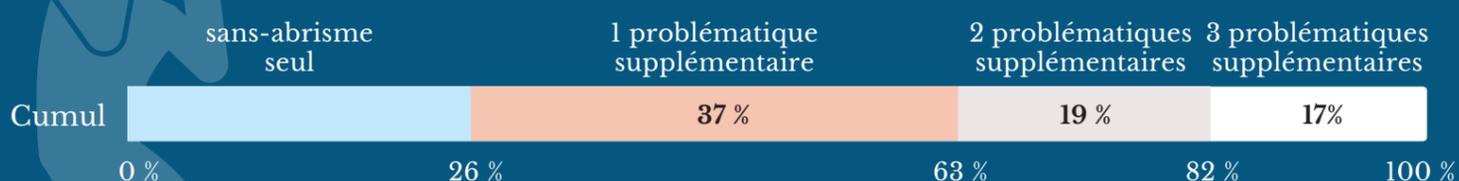
Généralement, cela prend plusieurs années pour qu'une personne soit en mesure d'occuper la place qui lui convienne dans la société. C'est pourquoi notre accompagnement se déroule sur le long terme.

Le processus d'inclusion sociale prend du temps. Nous suivons 25% de notre public depuis plus de 5 ans et connaissons 77 personnes (9%) depuis plus de 10 ans.

545 personnes sur les 869 accompagnées par DIOGENES en 2020 sont connues depuis moins de 3 ans (63%).



74% des personnes accompagnées en 2020 cumulent le sans-abrisme de rue* avec au moins une autre problématique (santé mentale, toxicomanie, alcoolisme)**



Le secteur d'aide aux personnes sans-abri étant organisé de façon spécialisée, les habitants de la rue qui cumulent plusieurs problématiques ont difficilement accès aux organisations adéquates. Cette réalité est renforcée par les seuils d'accès et conditions d'entrée liés à de nombreux services.

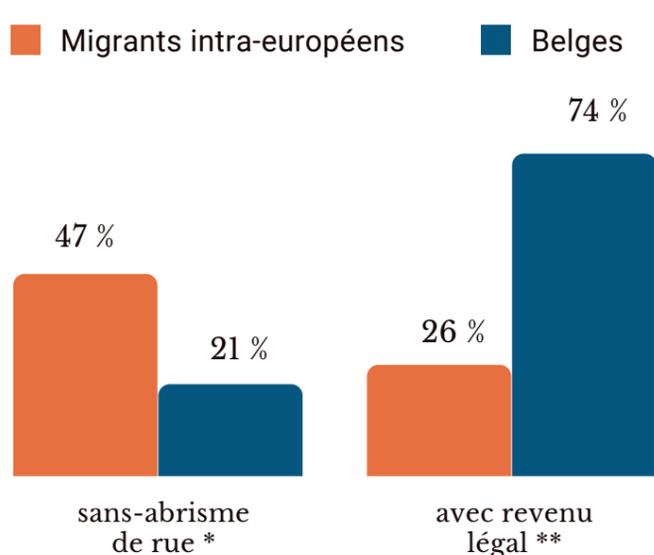
* nous entendons par "sans-abrisme de rue" toute personne vivant dans la rue ou en hébergement d'urgence (Catégories ETHOS 1 et 2 - classification européenne).

** Nous disposons des informations fiables sur les problématiques pour 144 des 288 personnes en situation de sans-abrisme de rue.

Focus sur les 315 ressortissants de l'UE accompagnés en 2020



En 2020, les travailleurs de DIOGENES ont accompagné 315 personnes venant d'un autre pays de l'Union Européenne. Bien que citoyens européens, nous observons qu'ils se voient souvent réduire leur accès aux droits à cause de leur statut de séjour. Au regard des chiffres ci-dessous, nous voyons que l'universalité des droits est loin d'être effective en Belgique.



* Nous qualifions de "sans-abri" les personnes vivant dans la rue et dans des centres d'hébergement d'urgence (ETHOS 1 et 2, selon la typographie européenne de l'exclusion liée au logement).

** Le "revenu légal" est celui qui provient du CPAS, d'un travail déclaré, de la mutuelle, du chômage, de la pension et/ou de l'allocation handicap.



56% des migrants intra-européens accompagnés en 2020 se trouvent depuis plus de 5 ans sur le territoire belge.

41% des ressortissants de l'Union Européenne sans-abri que nous accompagnons dans notre capitale y sont depuis plus de 10 ans.



Parmi les personnes sans-abri qui se trouvent sur le territoire belge depuis plus de 5 ans, 54.8% n'ont toujours pas de droit de séjour.

Au total, 63% des migrants intra-européens accompagnés n'ont toujours pas de titre de séjour

Parmi les ressortissants de l'UE en séjour irrégulier :



Seuls 2% des personnes en séjour irrégulier qui n'ont pas de revenu légal, perçoivent l'aide du CPAS et seul 1% a un travail déclaré. Ce sont des cas très particuliers. Les personnes de ce groupe ont, cependant, souvent un revenu officieux (travail au noir, mendicité, prostitution, etc.).

Dans notre système administratif, l'adresse est un élément clé pour débloquer des situations administratives et ouvrir l'accès au marché du travail. Pourtant, l'adresse de référence n'est pas accessible aux personnes en séjour irrégulier. Et quand adresse il y a, les personnes ne touchent souvent pas de revenus de remplacement (mutuelle, chômage, pension...).